



Les 15 et 16 OCTOBRE 2019

VOTEZ FNEC-FP-FO !

Voter pour la FNEC-FP-FO, c'est permettre au syndicat de continuer à défendre vos droits et de porter l'ensemble de vos revendications.

- Mères et pères de famille affectés à 2 heures ou plus de chez eux ;
- EFS prévenus la veille au soir de la tenue d'un amphi, ou du début d'un stage d'observation le jour même ;
- EFS renouvelés contraints de suivre les mêmes cours que l'année précédente, avec les mêmes professeurs ;
- EFS venant d'une autre académie forcés à recommencer totalement leur mémoire ;
- M2 obligés de venir en cours le mercredi après-midi dans un lieu éloigné de leur domicile pendant leur semaine de classe ;
- Duos d'enseignants débutants maintenus dans le 93 et dans le 94 ;
- EFS du 2nd degré subissant la réforme du lycée et devant enseigner une nouvelle matière !

Voici les conditions scandaleuses "d'entrée dans le métier" des enseignants fonctionnaires stagiaires de l'académie de Créteil. Rappelons que, l'an dernier, dans le seul département du Val-de-Marne et sur le seul 1^{er} degré, ce sont 110 EFS sur 543 qui n'ont pas été titularisés (25 démissions, 19 licenciements, 12 prorogés, 21 prolongés, 33 renouvelés).

Parce que cela est inadmissible, les revendications de la FNEC-FP-FO et de ses candidats au conseil de l'INSPE doivent être satisfaites :

- Une formation préalable à toute prise en charge de classe en responsabilité ;
- Aucun cours à l'INSPE le mercredi les semaines de classes ;
- Un « jury balai » en cours d'année pour permettre aux EFS prorogés d'obtenir leur master à la fin du trimestre et d'être titularisés sans attendre ;
- Un master et un mémoire « professionnalisants » et « allégés » ;
- La possibilité d'obtenir l'option de recherche de son choix et de la suivre à distance ;
- La possibilité de compenser l'UE de langue ;
- Une formation spécifique et adaptée pour les EFS en DU (davantage d'observation et de pratique accompagnée) notamment pour ceux qui sont renouvelés qui ne doivent pas avoir les mêmes cours que l'an passé ;
- L'arrêt des déplacements dans un autre site pour les options de recherche ;
- Pour les EFS du 2nd degré affectés en lycée, pas d'inspection sur les « nouvelles disciplines », exonération de toute préparation et de toute correction des E3C ;
- Aucune entrave à la titularisation ne doit pouvoir s'exprimer de la part de l'INSPE lorsque les avis IPR et chef d'établissement ou IEN sont favorables ;
- La possibilité de suivre les cours dans l'INSPE du département de l'académie de Créteil le plus proche de son domicile ;
- La réaffectation de tous les collègues affectés trop loin de leur domicile ;
- Le droit au renouvellement, contre les licenciements de fonctionnaires stagiaires.

Pourquoi voter pour les candidats FO ?

Parce que la FNEC-FP-FO défendra en toute indépendance vos revendications quel que soit le gouvernement.

Parce que la FNEC-FP-FO revendique le retour à une véritable formation professionnelle ! La FNEC-FP-FO s'est toujours opposée à la masterisation du concours et de la formation, qui a entraîné une dégradation de vos conditions de travail et de formation. La préparation de la classe, la lourdeur de la formation, les difficultés auxquelles vous faites face dans les classes dans lesquelles vous êtes affectés, les contraintes imposées (emplois du temps, formations le mercredi) et la généralisation des duos de débutants dans le premier degré dans le 93 et le 94 ont créé des situations très souvent insoutenables. Aujourd'hui, en créant le dispositif de préprofessionnalisation des AED, **la loi Blanquer, dont la FNEC-FP-FO continue d'exiger l'abrogation**, précarisera davantage les EFS en leur imposant au minimum 2 années en alternance payées à mi-temps.

Parce que depuis son annonce, la FNEC FP FO exige le retrait des réformes du lycée et du Bac, elle en exige aujourd'hui leur abrogation.

Mise en place dès cette rentrée, celles-ci auront des conséquences graves sur les conditions de travail des stagiaires affectés en lycée, et singulièrement sur ceux qui ont en responsabilité des classes de première. Citons par exemple : l'affectation de stagiaires sur des "nouvelles disciplines" ne correspondant pas aux disciplines de recrutement, comme des stagiaires de mathématiques affectés sur l'option SNT. Cette année, toutes les classes de première et de terminale seront "à examen". Cet alourdissement des tâches dévolues à tous les enseignants ne peut être supporté par les enseignants stagiaires.

Parce que la FNEC-FP-FO défend notre statut de fonctionnaire d'État et lutte contre la territorialisation de l'école afin que nos horaires et l'organisation de notre travail ne dépendent ni des Maires ni des majorités locales. **Retour aux 4 jours pour tous sur 36 semaines !**

Parce que la FNEC-FP-FO revendique le retrait du projet de réforme des retraites Macron/Delevoe.

En effet, face au projet de retraite universelle par point, vous allez être amenés à défendre, dès cette année, avec vos collègues titulaires, le Code des pensions civiles et militaires qui garantit le calcul des pensions sur le traitement des six derniers mois de la carrière. La mise en place de la réforme ferait perdre, en moyenne, entre 30 et 40% de pension aux enseignants. Plus largement, ce sont tous les salariés qui y perdraient. La confédération Force Ouvrière propose à tous les salariés de rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain pour mettre en échec le projet Macron/Delevoe !

Les 15 et 16 octobre prochains, vous pourrez élire vos représentants au conseil de l'INSPE de 9 heures à 17 heures dans l'un des 5 sites de formation de l'Académie de Créteil (Bonneuil, Sénart, Livry-Gargan, Saint-Denis, Créteil Campus centre).

En cas d'impossibilité, vous pourrez voter par procuration en remplissant un imprimé disponible sur chaque site et qu'il vous faudra faire enregistrer avant le 14 octobre à 12 heures.

Nos candidats :

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| 1. BRUNEEL Diego | 5. COUTIN Guillaume |
| 2. DESTANQUE Cyrielle | 6. MENDES-TAVARES Mélissa |
| 3. LE COZ-GASTELBLED Boris | 7. POQUET Frédéric |
| 4. KASSE Assia | 8. BOULBIN Sandra |

Les 15 et 16 octobre 2019,

UN SEUL BULLETIN : FNEC-FP-FO